

DELIBERATION N° 13 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU COMITE DES FETES DE LUDRES

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité des Fêtes de Ludres, association loi 1901, a vu le jour suite à son assemblée générale constitutive du 29 janvier 2009.

Ainsi, cette association s'est donnée pour but :

- d'organiser les manifestations et festivités traditionnelles à Ludres qui ne relèvent pas spécifiquement de la municipalité comme par exemple : la course aux œufs de Pâques, la Fête de la Musique, la Fête du 14 juillet, la Saint-Nicolas, etc. ;
- de coordonner les diverses manifestations organisées dans la ville, par les différentes associations, en établissant avec elles et la municipalité, un calendrier annuel cohérent ;
- d'apporter son soutien (sauf financier) aux associations membres du Comité qui feraient appel à lui, afin de les aider dans l'organisation de leurs manifestations ;
- d'encourager les initiatives, d'où qu'elles viennent, susceptibles de créer une animation dans la cité ;
- de susciter, parmi les associations adhérentes, une entraide effective.

Elle est par ailleurs signataire d'une convention d'objectifs et de moyens avec la ville de Ludres.

Ses statuts prévoient que son conseil d'administration sera composé de 9 administrateurs dont l'adjoint ou le conseiller délégué à l'animation de la ville (membre de droit), ainsi que deux conseillers municipaux désignés par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures.

Le groupe Pour Ludres, Résolument propose la candidature de Françoise MARCHAND.

Monsieur le Maire, pour le groupe de la majorité, propose les candidatures de Sandrine GUERBER et Didier GOIRAND.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets sauf si l'unanimité est recueillie pour un vote public.

L'unanimité est recueillie. Il est donc procédé au vote à main levée.

Sandrine GUERBER et Didier GOIRAND obtiennent la majorité absolue avec 26 voix pour et Françoise MARCHAND obtient 3 voix.

Monsieur William LOMBARD, adjoint délégué aux animations festives sera également membre de droit.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de désigner Sandrine GUERBER et Didier GOIRAND comme représentants du conseil municipal au sein du Comité des Fêtes de Ludres.